



CHARTE REGIONALE

Objectif PHYTO

dans nos villes et villages

Acte d'engagement

Commune de : Montbrun des Corbières



Mairie de Montbrun

4, rue du 14 juillet
11700 Montbrun des Corbières
Tel : 04.68.43.94.59 Fax : 04.68.43.96.27
@: montbrun.corbieres@orange.fr



En Languedoc-Roussillon, les eaux superficielles et souterraines contiennent des quantités de pesticides qui peuvent dépasser les valeurs réglementaires. Les coûts et les nuisances sont importants : appauvrissement des milieux naturels, assainissement des eaux, collecte et traitement des déchets toxiques, répercussions sur la santé. Même si les quantités utilisées dans les jardins privés, espaces verts et voiries ne représentent que 10% des pesticides employés en France, leur impact est loin d'être négligeable car les surdosages sont fréquents, les désherbants utilisés sur des surfaces souvent imperméables, proches des voies d'écoulement vont directement contaminer l'eau. Ainsi ils représentent près de 30% de la pollution des eaux par les pesticides !

OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Cet acte concrétise la démarche engagée par les structures signataires de la charte pour réduire l'utilisation des pesticides et tendre vers un objectif « zéro pesticide ».

Pour plus d'informations, se reporter au cahier des charges de la charte régionale (disponible sur demande).

OBJECTIFS DE LA CHARTE

La présente charte a pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement grâce :

- à la promotion des méthodes alternatives d'entretien des divers espaces publics,
- à l'incitation des usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à abandonner progressivement leur utilisation de pesticides,
- à l'initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements urbains, permettant un entretien facilité et des économies en eau.

Partenaires régionaux :





Annexe 3
Charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages »



ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES

Les collectivités signataires de cette charte s'engagent à :

- Réduire l'utilisation des pesticides en conformité avec les 4 niveaux de progression contenus dans la charte.
Les éléments clés de chaque niveau sont :

Niveau 1 : Réalisation d'un PAPPH ou Plan de gestion et mise en œuvre depuis 1 an minimum.

Niveau 2 : Suppression des pesticides (hors exceptions) sur tous les espaces SAUF cimetières et stades.

Niveau 3 : Suppression des pesticides hors exceptions

Niveau label « Terre Saine » : atteinte du « Zéro Phyto » et zéro anti-mousse

- Communiquer auprès de la population, des jardiniers amateurs et des autres usagers sur la commune.
- **Exiger, en cas de recours à un prestataire de service, qu'il respecte les termes de la présente charte.**

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Les pilotes régionaux (FREDON LR, Agence de l'Eau, CERPE) ainsi que les porteurs territoriaux s'engagent à :

- accompagner les collectivités dans la mise en place de la démarche,
- organiser le suivi des actions
- fournir des supports de communication
- valoriser l'effort des signataires à travers leurs outils de communication respectifs (presse, sites Internet...).

Des financements peuvent être obtenus (L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, FEDER, départements, ECOPHYTO ...) selon les règlements d'intervention spécifiques.

REMARQUES DU JURY

La commune Montbrun ne utilise plus de pesticides depuis 2011.
La formation des agents reste à poursuivre car
que l'information auprès du gestionnaire du lotissement privé.

La commune de Montbrun s'engage dans la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages » au niveau Terre Saine.
A Montbrun, le 19/01/17

Commune de Montbrun no Corbières
Mme - M. Le Paine
OU
[Signature]
+ Porteur territorial
Mme - M.



Commune de
Mme - M.

L'animateur régional
FREDON Languedoc-Roussillon
Mme - M. [Signature]

